

Après avoir fait un peu de travail pour voir quelle était la compétence du Parlement par rapport aux Assemblées législatives et déterminer de qui relevait la responsabilité d'orienter le travail, j'ai été déçu de constater que la Chambre n'a pas une juridiction excessive en matière de crédit à la consommation. Comme l'a dit le député de Danforth (M. Scott), c'est un domaine assez confus et tous les partis devront faire preuve de bonne volonté et travailler fort s'ils veulent en arriver à une formule que tous puissent accepter.

A mon avis, le bill n° C-4 ne va pas assez loin dans beaucoup de cas, tandis que dans d'autres, il va trop loin. Par exemple, ce n'est qu'un aspect du problème dont il faut tenir compte. Il est difficile de réglementer le crédit à la consommation à moins d'examiner de quelle manière les sociétés qui l'accordent recueillent leurs fonds. C'est un domaine extrêmement technique. Il met en cause toute la structure du crédit au Canada et, lorsque le ministre des Finances (M. Sharp) présentera ses modifications à la loi sur les banques, j'espère qu'il abordera le problème des taux d'intérêt de façon assez détaillée.

• (5.10 p.m.)

Après avoir discuté ou examiné sommairement la question, il me semble extrêmement difficile de déterminer exactement ce qui constitue un taux d'intérêt. Un autre facteur vient compliquer la situation.

Notre économie dans son ensemble est fondée sur le crédit. Nous n'avons pas toujours l'argent nécessaire pour acheter certains articles, mais nous les achetons alors à tempérament. Toute la question du crédit s'étend à presque chaque phase de la vie des affaires. Par conséquent, ce n'est pas une question qui peut être étudiée isolément, comme dans le présent bill. Nous devons examiner le problème, lorsque nous aborderons l'étude de la loi sur les banques et, chose plus importante, lorsque nous traiterons des règlements concernant les sociétés de fiducie, les sociétés de financement et les sociétés d'escompte. J'espère que nous nous occuperons de ces règlements en temps voulu.

Une autre forme de crédit à la consommation n'est pas mentionnée dans ce bill et c'est le crédit qu'on obtient lorsqu'on fait un achat dans un grand magasin par versements différés et renouvelables ou quelle que soit la façon de les désigner. C'est aussi une source importante de crédit à la consommation.

Il faut non seulement tenir compte de ces facteurs, mais songer aussi, en ce qui concerne le particulier ordinaire, que presque toutes les affaires à crédit se sont faites depuis dix ans. La plupart des acheteurs à crédit dont les affaires vont mal sont ceux qui

manquent d'expérience dans ce domaine et qui ignorent tout du crédit. J'irais même jusqu'à dire que la plupart des emprunteurs des compagnies de finance ignorent le taux d'intérêt qu'ils sont tenus de verser. S'ils connaissent le taux d'intérêt, ils pensent aux paiements qu'ils auront à verser au lieu du taux d'intérêt qui leur est imposé. Ils se disent: ce paiement est de \$45 par mois; le paiement sur le téléviseur est de tant; le paiement sur telle autre chose est de tant; puis, ils décident qu'ils ont les moyens de payer la compagnie de finance, et ils signent au bas de la page sans savoir exactement quel est le taux d'intérêt. Le plus regrettable, c'est que, bien souvent, ces gens se moquent du taux d'intérêt. C'est là, le drame de la situation du crédit.

La plupart de ces gens achètent à crédit parce que la réclame les pousse à vouloir telle ou telle chose ou pour ne pas avoir moins que le voisin. C'est une situation déplorable et, pour y remédier, il faudrait instruire ces gens, les renseigner sur l'achat à crédit. Nous ne pouvons conserver un système économique fondé sur ce régime sans cesse croissant de crédit sans instruire les usagers. Il faut leur apprendre ce que comportent les frais d'emprunt, leur enseigner à ne rien signer sans savoir à quoi ils s'engagent. Il est malheureux, je le répète, que dans la situation économique que nous connaissons aujourd'hui on s'intéresse si peu à ces choses importantes.

Alors que je faisais des recherches à propos de ce bill, j'ai lu un article où l'on disait que, si 100 personnes recevaient chacune un billet de \$1,000, en moins d'un mois tout l'argent se trouverait aux mains de trois ou quatre, non à cause d'une injustice quelconque, d'une forme d'exploitation, mais simplement parce qu'on ne connaît pas la valeur de l'argent. L'argent, aux yeux de la plupart, c'est fait pour dépenser ou pour prêter à ses amis. Il est bien triste de constater que les gens ignorent la valeur de l'argent, surtout quand on sait combien dur tant d'entre eux travaillent pour en gagner. Mais ils sont prêts à le gaspiller sans s'arrêter à ce qu'il leur a coûté.

Monsieur l'Orateur, non seulement devons-nous rendre service dans cette Chambre en adoptant des projets de loi tels que celui que le député nous a soumis, mais aussi porter à l'attention du peuple les circonstances qui entourent les achats à crédit. Plusieurs d'entre nous ont tenté de guider leurs commettants à cet égard. Cela peut être très dangereux. J'en sais quelque chose, parce que j'ai essayé de le faire pendant la campagne électorale et je reçois maintenant six à huit